



## Lafarge : Une partie des indemnités de Bruno Lafont saisie

**PARIS (Reuters)** - La justice française a saisi une partie des indemnités de départ de l'ancien PDG de Lafarge, Bruno Lafont, mis en examen pour financement d'une entreprise terroriste dans l'affaire de la cimenterie syrienne du groupe, a-t-on appris lundi de sources proches du dossier, confirmant des informations de France Inter.



La justice française a saisi une partie des indemnités de départ de l'ancien PDG de Lafarge, Bruno Lafont (photo). /Photo d'archives/REUTERS/Benoit Tessier

Le conseil d'administration de Lafarge avait décidé en mai 2015 l'octroi d'un bonus de 2,5 millions d'euros à **Bruno Lafont** pour son rôle dans la fusion du cimentier français avec le suisse **Holcim**. Et en juillet de la même année, il s'était vu accorder 5,9 millions d'euros d'indemnités de départ.

Bruno Lafont est cependant resté administrateur de la nouvelle entité, LafargeHolcim, jusqu'au début 2017.

Selon France Inter, les juges d'instruction ont ordonné la saisie de 2,475 millions d'euros.

Ils l'ont fait cet été en accord avec le parquet de Paris, précise une autre source proche du dossier.

« Les juges ont considéré que s'il était condamné et qu'il y avait une peine complémentaire de confiscation de ses biens, il fallait s'assurer que cette peine complémentaire pourrait être exécutée », a expliqué pour sa part à Reuters **M<sup>e</sup> Marie Dosé, avocate de l'ONG Sherpa**, dont une plainte est à l'origine de la procédure en cours contre Lafarge et ses anciens dirigeants. Si Bruno Lafont est condamné, « cet argent ira directement sur un fonds d'indemnisation des victimes d'acte de terrorisme », a-t-elle ajouté.

La justice enquête sur les conditions dans lesquelles, avant son absorption par Holcim en 2015, Lafarge a maintenu en activité son usine de Jalabiya en 2013-2014 dans une région du nord de la Syrie sous contrôle du groupe Etat islamique (EI).

Elle s'intéresse notamment aux versements effectués par Lafarge, par le biais d'intermédiaires, à des organisations armées, notamment à l'EI, pour permettre le fonctionnement de l'usine, la circulation des salariés et des marchandises. Elle examine également l'achat éventuel de matières premières à des intermédiaires proches de ces groupes. ■